

Objet : Formation

Le 3 décembre 2023

Madame la DASEN,

Depuis quelques années, les enseignants du premier degré n'ont plus le choix des 18 heures de formation continue : ils doivent suivre les thèmes imposés, constellation ou pas. Dès le départ, le SE-Unsa dénonce ce choix d'imposer l'ensemble des heures institutionnelles de formation aux collègues. Cela réduit le champ des formations et en limite, du coup l'intérêt pour les collègues. Cela montre aussi tout le manque de confiance de notre institution envers les enseignants : ne savent-ils pas ce dont ils ont besoin ?

Dans le même temps, vos services nous envoient de plus en plus d'invitations à participer à des formations, très souvent dorénavant sous forme de webinaires. Cela signifie que le choix proposé par notre institution l'est sur le temps personnel, bénévole du collègue et cela est inacceptable.

C'est d'autant plus inacceptable quand on regarde la forme et le fond des formations proposées. Voilà quelques exemples qui éclaireront notre point de vue.

Premier exemple, une formation a été proposée les 10 et 11 octobre dernier, les après-midi, sur les troubles dys. L'un des sujets du mardi était le repérage des troubles dys. Certains collègues intéressés ont demandé à être remplacés...et ont essuyé un refus, faute de remplaçants disponibles.

Le deuxième exemple concerne une formation sur la protection de l'enfance, proposée par le Service Santé et Social de la DSDEN 12. L'information dans les boîtes mail des écoles le 3 novembre (pendant les vacances....) avec un mail de nos inspections, suivi d'un rappel le 11 novembre de la DSDEN12, invitant les collègues à participer à des "webinaires sur le thème de la protection de l'enfance proposés par le service social en faveur des élèves de l'Aveyron". Plusieurs choses interpellent, voire heurtent :

- la lettre de présentation générale de ces webinaires dont les premiers mots sont tout simplement un rappel du BO n°7 du 17 février 2022, indique que "Tous les personnels de l'éducation nationale, en particulier ceux en contact quotidien avec les élèves, sont tenus de contribuer au repérage et au signalement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant". A quoi sert un rappel à la loi au tout début si ce n'est pour essayer de faire culpabiliser les collègues qui ne s'assisteraient pas à ces webinaires ? Pensez-vous vraiment que les équipes éducatives ont besoin de cela pour se préoccuper de la situation personnelle de leurs élèves ?

- des visios de 12h à 13h : pourquoi pas de 20h à 21h ? Il est vrai que cela multiplierait les besoins de connexion et de bande passante ! Trop de choses se passent déjà sur cette "pause méridienne" : équipes éducatives, entretiens parents, conseils des maîtres,... alors que ce temps, hors des obligations réglementaires de service, est pour se restaurer, pour se reposer,... De plus, vos services n'ont-ils pas droit, eux aussi, à cette pause méridienne ?

- la formule finale "En espérant que cette volonté du service social en faveur des élèves de vous rencontrer et de vous accompagner autour d'une préoccupation commune, trouve échos parmi vous" montre bien que l'idée première est louable mais ces moments souhaités (et souhaitables) de partage d'informations et

d'échanges ne peuvent se dérouler sous cette forme et sur un temps non institutionnel. Le sujet de la protection de l'enfance est un sujet suffisamment important pour ne pas reposer uniquement sur un énième don de temps personnel. Il mérite un engagement complet de notre institution.

Dernier exemple en date, la formation proposée via un mail des inspections le 27 novembre, dispensée par CANOPE, pour "développer, évaluer et certifier les compétences numériques professionnelles des enseignants". Il s'agit de 18 heures au total dont 9 heures de présentiel...le mercredi après-midi. Là aussi, nous pouvons partager les besoins de former les collègues aux outils numériques mais une fois de plus, il est anormal que ce besoin identifié repose sur la seule bonne volonté du collègue de donner de son temps personnel.

A travers ces exemples récents, nous tenions :

- à vous alerter sur l'organisation de certaines de ces formations,
- à dénoncer l'hypocrisie de notre administration de proposer des formations alors qu'elle n'est pas capable et/ou ne veut plus les proposer sur le temps institutionnel dont elle dispose.

Nous partageons pourtant l'importance de la formation continue (et initiale) des enseignants pour répondre aux défis que nous devons relever. L'Ecole traverse différentes crises et la formation est un moyen d'y répondre : crises sanitaires révélant notamment nos manques en maîtrise de l'outil informatique, crises sociales où des enseignants sont mis en cause sans un minimum de savoirs juridiques, crises éducatives où l'inclusion, à marche forcée, sans moyens, de tous les types d'élèves à besoins particuliers met à mal le quotidien de certains collègues. La présence nombreuse de collègues aux réunions d'informations syndicales proposées par l'équipe du SE-Unsa 12 montre bien l'intérêt porté à ces sujets.

Nous pourrions développer davantage, parler notamment des évaluations d'école et des formations adaptées qui devraient en découler, inexistantes à l'heure actuelle. D'ailleurs, un groupe de travail sur la formation avait d'ailleurs été envisagé et nous serions prêts à travailler collectivement sur ce sujet, échanger avec vos services, et voir quels sont les leviers départementaux susceptibles d'améliorer la formation proposée, tant ce sujet nous semble majeur pour le service public d'éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la Directrice Académique, de recevoir l'assurance de notre attachement au service public d'éducation.

Bien cordialement,

Mme Héran, M. Ségur
pour le SE-Unsa 12